



GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R03-2024-057

PUBLIÉ LE 5 MARS 2024

Sommaire

Direction Générale des Territoire et de la Mer / Direction Mer, Littoral et Fleuves

R03-2024-03-04-00003 - Délégation signature autorité académique maritime (1 page)

Page 3

Direction Générale des Territoire et de la Mer

R03-2024-03-04-00003

Délégation signature autorité académique
maritime



**PRÉFET
DE LA GUYANE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Générale
des Territoires et de la Mer**

**DÉCISION DU 4 mars 2024
PORTANT
DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur Général des Territoires et de la Mer,

VU le livre IX du code rural et de la pêche maritime,

VU le code de l'éducation, notamment son article L421-20 et suivants,

VU le décret n° 97-156 du 19 février 1997 portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes

VU le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane,

VU l'arrêté n° R03-2020-05-14-004 du 14 mai 2020 portant organisation des services de l'État en Guyane,

VU l'arrêté du 15 juillet 2021 portant nomination de M. Ivan MARTIN, ingénieur en chef des ponts, des eaux et forêts, en qualité de directeur général de la direction générale des territoires et de la mer de Guyane,

DÉCIDE :

Article 1 : Monsieur Ivan MARTIN, directeur général des territoires et de la mer de Guyane donne délégation de signature à Monsieur Patrice PONCET, directeur de l'environnement, de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, à Mme Agnès LATOUCHE, cheffe du service enseignement agricole et maritime, à Mme Dominique MEUNIER-RIVIERE, adjointe à la cheffe du service enseignement agricole et maritime, pour exercer les compétences de l'autorité académique au titre du service régional des affaires maritimes.

Article 2 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Fait à Cayenne, le 4 mars 2024

le directeur général des territoires et de la mer

Ivan MARTIN

